

Le plan de déplacements urbains (PDU) définit « les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et de stationnement ». C'est un outil de planification au service de l'agglomération, qui permet d'organiser sur le long terme les déplacements sur le territoire.

Qu'est ce qu'un PDU ?

Un plan de déplacements urbains est prévu pour 10 ans.

C'est un plan structurant, en harmonie avec les autres politiques (habitat, développement économique, ...)

Le PDU accompagne le processus de métropolisation à l'œuvre sur les aires urbaines de Montpellier, Nîmes, Alès, Arles, Avignon, en renforçant les échanges entre ces agglomérations. Il prend en compte les impératifs économiques et résidentiels de l'Agglomération, particulièrement du cœur de celle-ci.

Les grands objectifs du PDU

Le PDU doit faire face aux enjeux de mobilité durable à l'échelle du bassin de vie de Nîmes, en développant l'ensemble des modes alternatifs à l'automobile en s'appuyant sur le développement d'axes de transport collectifs lourds dans un premier temps.

L'objectif est qu'en 2025, 24 % des déplacements de l'agglomération soient faits en transports en commun.

Cet objectif a été confirmé par le Plan Climat Energie et Territoire afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de dépendance énergétique.

Le PDU dans ses grandes lignes

L'Agglomération ambitionne de faciliter tous les types de déplacements sur le territoire communautaire.

Le PDU doit permettre :

- la diminution et la régulation du trafic automobile ;
- l'amélioration de la qualité de l'air ;
- la diminution des nuisances sonores ;
- la réorganisation du stationnement sur le domaine public ;
- la sécurisation des déplacements ;
- la meilleure complémentarité possible entre l'automobile, les déplacements à pied et à vélo et les transports en commun.

Le Conseil Communautaire a définitivement adopté le Plan le 6 décembre 2007. Il travaille aujourd'hui à sa mise en œuvre.

Un axe fort : l'inter modalité

La programmation de la politique de déplacements repose sur l'inter modalité, c'est-à-dire sur la complémentarité entre les tous les modes de transports et en particulier entre les transports en

commun et les autres modes de déplacements.

Ainsi, Nîmes Métropole a fait le choix dans son PDU d'un développement des transports en commun d'Agglomération, en lien avec des parkings-relais.

Un réseau de bus à haut niveau de service s'organisera à terme autour de 2 lignes de transport collectif en site propre. En parallèle, les navettes inter villages et les dessertes urbaines seront renforcées.

Les parkings-relais seront construits à la périphérie du cœur d'Agglomération, ce qui y réduira considérablement la circulation automobile et avec elle les nuisances et la pollution.

Aujourd'hui 2 parking-relais (Parnasse et A54) proposent 352 places surveillées directement connectés à la ligne T1.

Bilan du PDU à mi parcours ?

Un effort particulièrement porté sur l'amélioration du réseau

- Un réseau plus performant avec des lignes périurbaines des navettes centre-ville, le tram 'Bus, les navettes gratuites vers le centre-ville pour les férias, des études d'amélioration de la vitesse commerciale, l'axe Vaunage travaillé, une restructuration du réseau suite au déploiement de la ligne tram'bus.
- Un réseau plus engagé dans la qualité du service rendu au travers d'une charte qualité de service, l'amélioration du dépôt des bus, la modernisation du matériel roulant.
- Un réseau plus accessible avec une nouvelle agence rue Régale à Nîmes, la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité
- Un réseau plus sécurisé avec la vidéo surveillance et les systèmes d'alerte dans les bus

Une place donnée aux déplacements éco mobiles en réponse à la diversité des des besoins des usagers

- Mise en place d'un conseil en Mobilité pour favoriser l'éco mobilité au travail.
- Création de 2.8 km de voies partagées en Vaunage.
- Appui financier apporté aux communes pour leurs aménagements en faveur de la réduction des vitesses et des cheminements doux.
- Appuis techniques pour les gestionnaires de voirie comme l'observatoire des accidents, la participation au plan d'action stationnement de la Ville de Nîmes.

Le développement de l'inter modalité

Un lien fort entre les différents modes de déplacements l'inter modalité :

- Voiture + bus : avec la création de 2 parkings-relais et 9 parkings+bus
- Bus + train : avec la création du titre Kartatoo SNCF+ réseau urbain
- Transports en commun + vélo : avec des consignes à vélos sur les parkings-relais

En projet

Des équipements importants pour des transports en commun plus performants

Une étoile ferroviaire à 5 branches permettra la conciliation des dessertes inter cités et périurbaines et la mise en réseau des agglomérations de l'arc méditerranéen. Elle sera optimisée par la création de nouvelles gares dans les zones périurbaines dont la 3ème gare LGV de France

et la mise en œuvre du contournement Nîmes Montpellier.

Un réseau urbain fiable avec la mise en place en 2013 d'un service d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs garantira une meilleure régularité et information en temps réel aux voyageurs.

La mise en service d'une nouvelle billettique avec des titres de transports sans contact permettra d'optimiser encore l'offre de service.